

Les entrées solennelles sont instructives à un autre point de vue que j'ai déjà signalé : elles renseignent sur le développement et les embellissements de la ville située entre la Saône et le Rhône, où nous avons pénétré en quittant le côté du Royaume.

Au seizième siècle, les limites de la cité au nord et au sud sont tracées par les couvents qui possèdent, tous, de larges jardins ; à l'est coule le Rhône, et, à l'ouest, la Saône. La population est entassée dans les maisons qui entourent l'église Saint-Nizier.

M. Bleton appelle avec raison l'église de Saint-Nizier (1), « la cathédrale municipale ». Les bourgeois de la commune l'ont élevée et décorée pour l'opposer à la cathédrale aristocratique de Saint-Jean. Chaque année, le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, les assises pour la nomination des magistrats consulaires y sont tenues.

Le Consulat est l'âme de la commune. Celle-ci comprend un grand nombre de corps de métiers, qui y apportent la vie et la richesse. Elle est le centre de l'industrie et du petit commerce : aussi le développement de la population y est-il rapide. On peut en juger par l'énumération des membres des corps de métiers, qui, conduits par leurs capitaines, prennent régulièrement place dans les cortèges

(1) M. Bleton, *Lyon pittoresque*, chapitre V.

L'église Saint-Nizier a été le premier siège épiscopal de Lyon, elle est, au xv^e siècle, église collégiale et paroissiale.

Les habitants de la cité orientale ont toujours tenu à se séparer des habitants de la cité occidentale. M. Bleton insiste sur cet antagonisme, p. 89 et suiv., qui est le résultat de la lutte contre l'archevêque, l'ancien suzerain.